

 *LE PETIT*
BALADIN 

Bulletin municipal n°2 Commune de Baladou

JOYEUSES

FETES

ET

BONNE

ANNEE 2002



Baladou
sous la neige



◆ Le Mot du Maire ◆

Dans un passé qui n' est pas encore très lointain , l' ensemble des éléments qui gèrent notre société et notre vie de tous les jours n' évoluaient que lentement . Il y avait bien de temps en temps quelques changements , quelques modifications mais en général les choses étaient établies pour plusieurs décennies .

Or depuis quelques années, l' évolution est beaucoup plus rapide ; des technologies nouvelles ont fait leur apparition dans tous les domaines . Quelle que soit notre profession , il faut changer nos méthodes de travail , bousculé sans arrêt par ce que l' on nous appelle « rentabilité » . Il faut sans cesse s' y adapter et se réadapter si l' on veut rester à jour .

Cela nous amène évidemment à changer aussi notre mode de vie , notre façon de voir les choses .

Les plus anciens, et je fais partie de ceux-là, ont du mal à suivre cette évolution vertigineuse . Il faut faire en permanence un effort pour s' informer et comprendre le cours des événements et le pourquoi des ces changements. L' administration communale n' échappe pas à ce phénomène .

Les lois et les décrets se succèdent quotidiennement pour modifier ou annuler les précédents . Ce qui est valable aujourd' hui ne le sera pas forcément demain. Les petites communes comme la notre ont du mal à intégrer ces nouvelles données et suivre cette évolution.

Un peu à l' image du monde économique qui se regroupe pour être plus compétitif, les communes se regroupent en communautés pour faire face à ces nouveaux impératifs . La communauté de communes de Martel à laquelle nous adhérons va d' ailleurs s' agrandir de deux nouvelles communes GIGNAC et CRESSENSSAC du canton de SOUILLAC .

Dans le même esprit et pour les mêmes raisons les communes et les cantons se rassemblent aussi pour faire du développement au niveau des petites régions; c' est ainsi que nous adhérons également à l'ADVD (Association de Développement de la Vallée de la Dordogne). Comble de paradoxe, alors que l' on parle beaucoup de décentralisation , c' est un peu l' inverse que nous constatons tous les jours. Il y a certes, derrière tous ces regroupements une incitation très forte de l' administration préfectorale .

Où cela va-t-il nous mener et où allons nous ?

Je ne connais pas la réponse mais je pense qu' il y a derriere tout cela des femmes et des hommes responsables qui ont le souci du bien commun et que si le « paysage communal » risque de changer , l' essentiel sera préservé .

Pour terminer ces quelques réflexions je voudrai vous souhaiter à toutes et à tous , au nom du conseil municipal et en mon nom personnel une bonne et heureuse année 2002 .

J L CLEDEL

TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUES EN 2001

1) Programme des routes communales classées à la charge de la communauté de communes du canton de Martel.

Route des Bourrières, partie mitoyenne avec Martel	4 750,00 frs
Route des Bourrières , partie Baladou	51 000,00 frs
Route de Pomié partie de 70 mètres de chaussée renforcée par un enrochement	9 000,00 frs
Route des Meynades à la Queyque	71 000,00 frs
Route de Lagarrigue à Clas (dégradée par un orage en Juillet)	14 900,00 frs
TOTAL	150 650,00 frs

2) Travaux d' aménagement des chemins ruraux la charge de la commune

Chemin de Baladou à Gaillard	12 312,00 frs
Chemin du Saulou à Chavanne	17 369,00 frs
Chemin d' accès à la maison de Mr Pageot Jean Philippe	1 082,00 frs
Entretien des accotements des routes classées	1 374,00 frs
Entretien des accotements des chemins ruraux	1 196,00 frs
TOTAL	50 333,00 frs

G L

La loi « SRU »: une nouvelle loi qui nous interroge!

Cette loi nouvelle « Solidarité et Renouvellement Urbain » dont les décrets d'application sont sortis au printemps dernier, a pour ambition de réformer profondément l'urbanisation de notre pays .

Elle est complexe et comporte plusieurs volets . En ce qui nous concerne directement , beaucoup de ses objectifs sont à long terme, elle réforme les documents d'urbanisme existants ; qu' ils s' appellent POS, MARNU, PAZ etc...

Notre commune s' est dotée d' un Plan d'Occupation des Sols en 1986; ce POS faisait suite à une carte communale élaborée par nos prédécesseurs . Cette carte établissait sur notre commune quatre zones:

- la zone constructible desservie appelée **zone U**
- la zone constructible partiellement desservie appelée **zone NB**
- la zone agricole appelée **zone NC**
- et la zone naturelle à protéger appelée **zone ND**

Avec du recul je pense que ces documents ont permis un développement harmonieux de notre commune en permettant la construction (maison d' habitation , bâtiments agricoles ..) en évitant le « mitage » (constructions mal réparties) tant redouté par l' administration et en préservant l' activité agricole. Saluons donc aujourd' hui la clairvoyance de nos anciens qui avaient beaucoup travaillé à l'élaboration de ce document .

Cette nouvelle loi, dont nous ne connaissons pas encore tous les contours, tellement elle est vaste, remet en cause des éléments essentiels des POS, qu'il faudra transformer d' ailleurs assez rapidement en Plans Locaux d' Urbanisme .

Si la zone U (le bourg de Baladou de la barrière à l' église) reste inchangée , les zones NB qui ne sont pas desservies au plus près en eau et électricité seront à l'avenir **inconstructibles** , car toutes participations demandées par les différents desservants (eau , électricité) sont désormais interdites .

Ces zones NB, réparties un peu partout dans les hameaux de la commune ,représentent plus de 100 hectares et avaient permis presque toutes les constructions depuis l' élaboration de ces documents. Elles ne sont pas toutes desservies par les trois éléments que constituent une desserte normale: eau, électricité et voirie mais avec quelque fois une participation du demandeur ,quand les réseaux sont éloignés, toutes les demandes de permis de construire et de certificat d' urbanisme déposées dans notre commune ont été honorées; ce qui est loin d' être le cas dans bien des communes voisines relevant du règlement national d' urbanisme (RNU).

Selon l' esprit de cette loi, il semblerait que le législateur veuille orienter la construction en milieu rural vers une certaine concentration appelée « voie nouvelle » où les dessertes seraient financées par les vendeurs de terrain et l' ensemble géré par les communes .

Est-ce bien réaliste de vouloir 'planifier' la construction de cette façon dans nos communes rurales . C' est contraire à nos coutumes et à nos traditions , et si cette loi n' est pas modifiée c' est le développement même de nos communes qui est compromis .

JL C

A PROPOS DES DECHETS.....

La loi du 13 juillet 1992 impose la fermeture au 1^{er} juillet 2002 de toutes les décharges sauvages .

Il faut savoir que la moyenne nationale de déchets est de **400Kg par personne et par an**

Les déchets se classent en deux catégories :

- les ordures ménagères
- les matériaux recyclables secs

Ceci entraîne la mise en place du tri sélectif à partir du 1^{er} janvier 2002 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Martel.

☆ QU'EST-CE QU'UN CENTRE DE TRI ?

A pour but de recycler et de valoriser certains matériaux qui auraient été auparavant « jetés »
Deux centres de tri ont été créés sur le département : Catus et Saint-Jean-la -Gineste

☆ QUELS SONT LES DIFFERENTS DECHETS?

1) Les ordures ménagères

Exemple : restes de nourriture, salissures, couches...

2) Les matériaux recyclables secs

- Papiers et cartons journaux, magazines .
 briques (de lait, de jus de fruits)
- Emballages métalliques vides de leur contenu
 Boîtes de conserve
 Boîtes de boisson
 Aérosols
 Bidons
 Barquettes
- Les Plastiques : (PVC – PEHD – PET)
 Bouteilles transparentes
 Bidons et flacons opaques

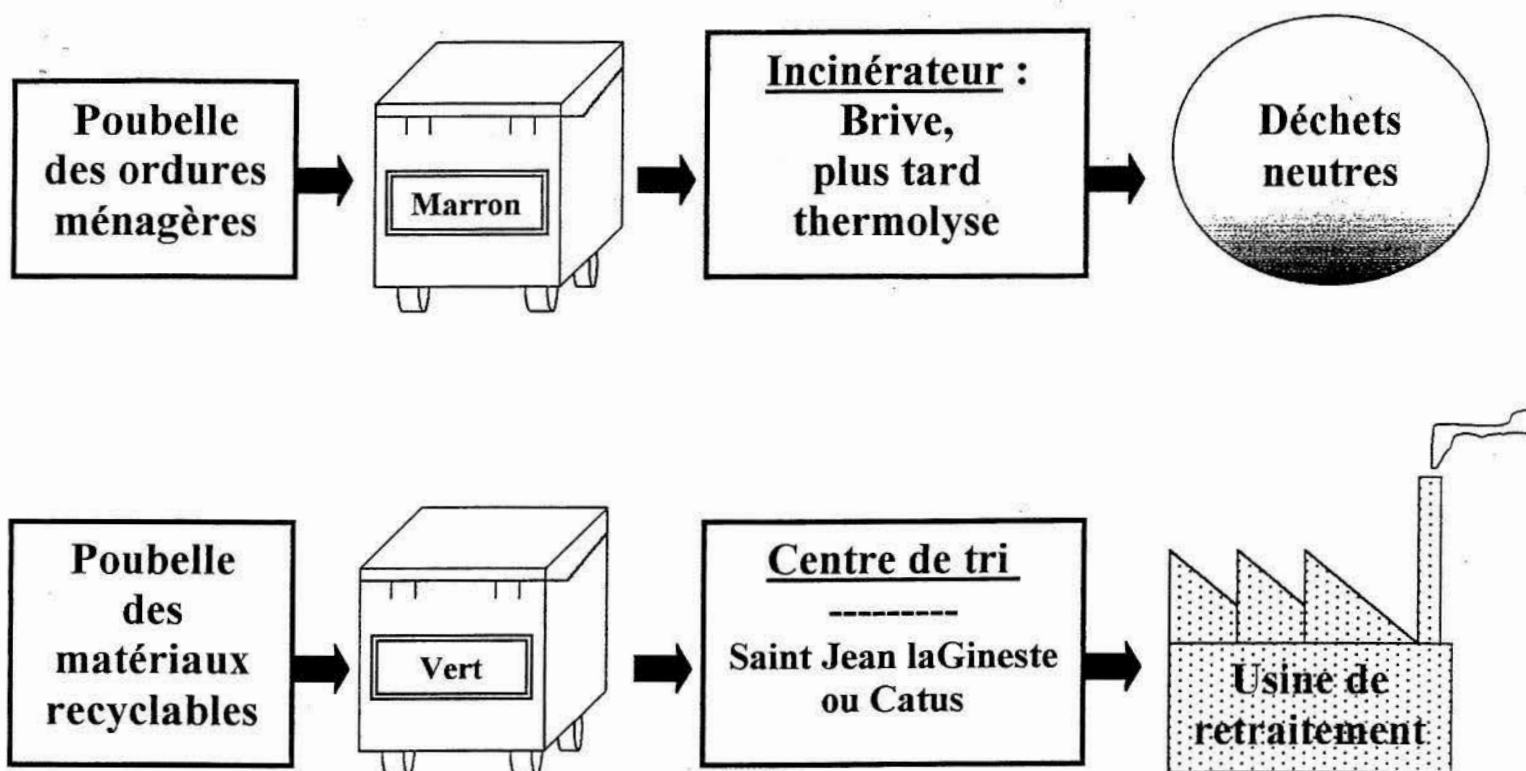
☆ COLLECTE

Ordures ménagères (container marron) :

- en hiver 1 fois par semaine
- juillet et août 2 fois par semaine

Recyclables secs (container vert) :

- en hiver 1 fois par quinzaine
- juillet et août 1 fois par semaine



☆ DECHETTERIE

La Communauté de Communes du pays de Martel a commencé la construction d'une déchetterie située à Martel face à la S.O.L E.V (de l'autre coté de la voie ferrée).. Elle sera opérationnelle dans le courant du mois de mars.

5 grandes bennes spécifiques seront mises à la disposition du public, des artisans, des commerçants et des agriculteurs.

☆ USINE A THERMOLYSE

Une usine devrait être créée prochainement sur le Département du Lot environ 50 000 tonnes de déchets non recyclables devraient y être traités. Pour l'instant, l'emplacement du site n'a pas été retenu.

☆ POURQUOI TRIER LES DECHETS ?

Pour éviter le gaspillage, respecter notre cadre de vie mais aussi développer l'économie locale (60 personnes travaillent sur les deux sites)

E. C



EMBALLAGES ET PAPIERS



Bouteilles, flacons et bidons en plastique

Films plastiques



Emballages en carton ou en papier

Briques



Boîtes et bidons métalliques

Journaux et magazines

VERRE



Bouteilles



Bocaux et pots



ET TOUT LE RESTE DANS MON CONTAINER MARRON

Les erreurs les plus fréquentes dans le bac vert

- Déchets végétaux**
- Couches culottes**
- Divers objets en plastique**
 Jouets, pots de fleur, seaux, arrosoirs, mobilier de jardin, ficelles agricoles et, en général, tout ce qui n'est pas un emballage en plastique.
- Bois**
- Vêtements, chaussures...**
- Polystyrène**
- Bouteilles et bidons d'huile en plastique**

Quelques précisions

Il n'est pas nécessaire de laver les boîtes de conserves. Il suffit de bien les vider.
 Il ne faut pas enlever les bouchons des bouteilles et flacons en plastique. Tout sera recyclé en même temps.
 Pour éviter l'encombrement des bacs, les gros cartons doivent être aplatis.
 Les pots, bocaux et bouteilles en verre doivent être déposés dans les récup'verres, sans couvercles et bouchons.

RUBRIQUE HISTORIQUE

Baladou faisait autrefois partie de la commune de Creysse; ce n' est que vers 1840 que nous nous sommes érigés en commune .

Voici la délibération du 9 Avril 1835 du conseil municipal de Creysse qui a lancé le processus et établi les limites de la commune par rapport à Creysse

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Creysse

« L' an mil neuf cent trente cinq et le neuf Avril , le conseil municipal de la commune de Creysse réuni au lieu ordinaire de ses séances , sous la présidence de Monsieur Castagné maire, en suite de la convocation faite par ce dernier le six du présent mois , en vertu de l' autorisation de monsieur le sous- préfet en date du deux du même mois : présents messieurs Souilhé adjoint, Dunoyer, Materre, Chambon, Hebrard, Vieillescazes, Coulon, Paret, Castagné et Castagné maire ; absent pour motif connu Mr Serager ; absent pour motif inconnu Mr Beynet .

Monsieur le maire a mis sous les yeux du conseil une pétition des habitants de la section de Baladou tendant a obtenir leur séparation de la commune de Creysse et l' érection de leur section en mairie .

Le conseil après une mure délibération sur les avantages ou inconvénients qui pourraient résulter de cette proposition , reconnaissant que cette séparation loin d' être nuisible aux intérêts tant des habitants de Baladou qu' a ceux de Creysse ne peut que profiter à tous, en faisant disparaître une foule de difficultés que rencontre toujours l' administration communale dans la réunion d' intérêts si divers , délibère à l' unanimité qu' il accède à la demande des habitants de la section de Baladou , et à la charge par ces derniers de payer tous les frais que peut occasionner cette séparation.

La ligne divisaire qui séparera les deux communes partira du chemin de Baladou à Creysse au dessous de Laflazole vis à vis la borne du bois du Sieur Bascle et partageant les propriétés de Mr De Boutière à l' angle du bois du Sieur Briat et de ce point partageant toujours le grand bois de Mr De Boutière jusqu' au rocher de Lacassagne, et puis longeant les hauteurs du Montmercou jusqu' au chemin de Cacrej à Baladou .

La lecture de la présente délibération étant faite , le procès verbal en a été clos et signé par tous les membres présents .

Castagné, Hebrard, Dunoyer, Souilhé, Materre ,Coulon, Paret ,Vieillescazes, Chambon et Castagné , maire

Certifié conforme par nous , maire de Creysse

A Creysse le 18 Avril 1835 »

L' élagage

L' élagage au droit des propriétés et à ciel ouvert est une obligation .

Nous avons constaté une certaine négligence quant à l' élagage de la végétation en bordure du domaine public . Les haies et les branches d' arbres dépassant des propriétés gênent la circulation des camions , des cars de transport scolaire et le passage des piétons sur l' accotement.

Nous vous demandons donc , de vérifier l' emprise de vos végétaux et de faire procéder, si besoin est , à leur élagage.

Vos obligations vis à vis de vos voisins sont de même ordre . A défaut d' usage reconnu, il vous faut respecter les distances légales à savoir:

Si vos arbres ou haies sont plantées :

- à moins de 2 m de la limite séparative, leur **hauteur** ne doit pas dépasser 2 mètres .
- à 2 m et plus leur **hauteur** n' est pas limitée ,(article 671 du Code Civil)

Ceci ne signifie pas pour autant qu' une plantation faite à la distance réglementaire dégage son propriétaire de toute responsabilité .

Vous devez être vigilant et veiller , si vos arbres forment un rideau de verdure très élevé, à ce qu' ils ne privent pas d' ensoleillement vos voisins , ou en cas de tempête, ne causent pas des dommages aux habitations voisines

FL

δδδδδδδδδδδδδδδδδδδδ

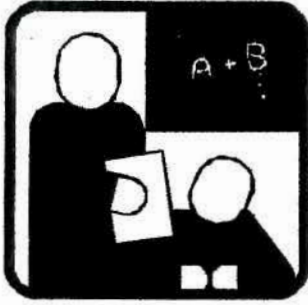
L' Association des Parents d' Elèves

La kermesse des Ecoles de Baladou- Cuzance organisée le dimanche 1er Juillet 2001 par les enseignants avec la participation de l' Amicale des Parents d' Elèves a été réussie , le beau temps était au rendez-vous et les visiteurs nombreux . Des jeux aussi variés les uns que les autres ont fait le bonheur des petitset des grands! Les stands de vente d' objets réalisés par les enfants, de fleurs , de confitures ont eu du succès ainsi que les crêpes . Un spectacle de chants et de danses a été présenté par les enfants des deux écoles . Cela fut l' occasion de remercier et de « gâter » René Laborie de Cuzance qui assurait le transport des enfants jusqu' a cette année .Le tout, clôturé par un concours de pétanque et un repas amical en soirée

Dimanche 5 Aout 2001 , nous avons participé au vide- grenier organisé par le Comité des fêtes de Cuzance;le stand a été tenu toute la journée par les parents proposant les objets qui avaient été collectés .

Le 17 Novembre dernier a eu lieu le loto annuel des écoles à Baladou. Cette année encore, nous avons eu beaucoup de monde , nous les en remercions . Les bénéfiques de ses manifestations servent à financer les diverses sorties des enfants et surtout le voyage de fin d' année . En Juin l' école de Cuzance est partie 4 jours en Auvergne étudier les volcans . Cette année ce sera le tour de l' école de Baladou ..

CL



.....A l'école de Baladou...

Cette année, l'effectif scolaire est de 21 élèves :

5 Grandes-sections, 9 CP et 7 CE1.

Les projets sont nombreux :

☺ Création d'un site INTERNET commun au RPI Baladou – Cuzance où l'on évoquera les villages, les écoles, et les activités réalisées en classe.

☺ Réalisation d'une classe de découverte à l'océan avec les correspondants de l'école de Masclat(mi-Mai 2002).

☺ Production d'un spectacle musical(début Juin).

De plus, afin de terminer l'année civile 2001 dans la convivialité, les enfants de l'école vont rencontrer leurs aînés le jeudi 20 décembre puis auront l'arbre de Noël, le 21 décembre 2001.

Les enfants de l'école publique de Baladou se joignent à moi

pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2002.



Stéphan Pumeau
Instituteur.

Le sport : Vous aimez !

Baladou est susceptible de se doter d'associations sportives .

Vous avez tous déjà reçu un petit prospectus concernant la Gym Volontaire qui se déroulera une fois par semaine à la salle des fêtes de Baladou. Après une réunion d'information qui s'est tenu le mardi 11 Décembre à 20 h 30 , l'association BALADOU GYM a vu le jour , une présidente , une trésorière et une secrétaire ont été élues ainsi que leur suppléantes respectives .Le jour où se déroulera la gym sera le mardi de 20h30 à 21h30, les cours débuteront le mardi 8 Janvier 2002 et le montant de la cotisation s'élève à 280 francs si vous souhaitez nous rejoindre ce jour là, pensez à apporter avec vous un tapis de sol .

Une autre association pourrait se créer , il s'agit de tennis de table qui se tiendrait aussi à la salle des fêtes . Pour tout renseignements veuillez contacter Mme Bourdet Raymonde . Une table de ping-pong est déjà à disposition .

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ECLAIRAGE DE L'EGLISE

C'est un programme inter- communautaire qui a financé l'éclairage de notre église , de même que l'église de Martel , le Palais de la Raymondie, la Halle, la maison Fabri, la tour Ramet, l'église et le bourg de Creysse, le bourg de Montvalent, la tour et l'église de Floirac, l'église de Cazillac et Lasvaux, l'église de Sarrazac, l'église de Saint Denis près Martel et l'église de Rignac .

Cette première tranche a été financée avec de nombreuses subventions extérieures: départementale , nationale et européenne . Seul le fonctionnement est à la charge de la commune qui est de l'ordre de 800 à 900 Watts/ heure (0.50f le KW / h) La communauté de commune est propriétaire de l'installation

Une deuxième tranche de travaux d'éclairage est en préparation ainsi la communauté de communes de Souillac a déjà commencé l'illumination du pont de Bramefond .

En ce qui concerne l'éclairage public de Baladou , celui-ci sera modifié et étendu lors du futur programme d'électrification en souterrain prévu en l'an 2002 .

FL

Le Mai Communal

Ce 23 Juin 2001 le conseil municipal offrait le mai communal aux habitants . Le soleil était au rendez-vous et les convives nombreux . C' est dans la bonne humeur que la soirée débuta par un kir apéritif, ce qui permis aux nouveaux et aux anciens de faire connaissance. Les « papotages » allèrent bon train. Et selon ses affinités chacun s' installa pour diner . Voici un aperçu du menu proposé .

Kir et amuses- gueules

Plateau de charcuterie

Salades composées

Roti de porc froid

Chips

Cabécou

Eclairs

Café

Le repas fut arrosé de vin AOC Fronton et de Saumur et la soirée fut animée par AMADEUS , un gentil musicien de Gourdon.

aaaaaaaaaaaaaaaa

La parole aux Baladins

Dans le premier numéro nous vous invitons à prendre la plume , aucun article ou dessin ne nous sont parvenus , n' hésitez pas, certains d'entre vous ont sûrement quelque chose à dire,un savoir à transmettre, des connaissances à partager faites en profiter toute la commune. J'accueillerai vos articles ou vos dessins dans la mesure où ils seront neutres, ne souhaitant pas créer de polémiques par le biais de ce petit journal . Vous pourrez nous contacter soit par l' intermédiaire de la mairie , soit en passant nous voir .

PA

Bûche de Noël

BISCUIT

Ingrédients

3 oeufs
75 g de sucre
75 g de farine
25g de beurre

Matériel un couvercle de grande boîte à gâteau , ou une plaque à four pour servir de moule au biscuit .

Chauffer le four et beurrer le couvercle .Casser les oeufs, mettre les jaunes dans une terrine et les blancs dans un bol.

Ajouter le sucre aux jaunes jusqu' à ce que la pâte fasse un ruban . Parfumer à la vanille .

Battre les blancs en neige ferme . Faire fondre le beurre . Mélanger la farine aux jaunes puis ajouter les blancs délicatement en coupant et soulevant la pâte pour ne pas chasser l' air contenu dans les blancs . Terminer en mélangeant le beurre fondu . Verser la pâte dans le couvercle et cuire à four chaud 7 à 8 minutes.

Pendant la cuisson préparez un torchon mouillé étalé sur la table, dès que le biscuit est cuit , le démouler sur le torchon , le rouler dedans et le laisser refroidir. une fois refroidi, le dérouler et le fourrer de crème moka ou de crème au beurre .

CREME AU BEURRE

Ingrédients

3 oeufs
150g de sucre
250g de beurre fin
parfum au choix

Battre tiède 3 oeufs entiers. Incorporer 150g de sucre semoule et continuer de battre jusqu' à complet refroidissement .

Battre 250g de beurre fin , remuer jusqu' à ce que la pâte soit lisse puis y incorporer le mélange sucre + oeufs .

Parfumer au chocolat avec du cacao non sucré fondu au bain-marie ou au café avec de l' essence de café.

Décorez à votre goût et dégustez

INFORMATIONS MAIRIE

Horaires d' ouverture

Tout d' abord en raison du passage aux 35 heures , les horaires d' ouverture de la Mairie seront modifiés à compter du 1er Janvier prochain .

Les seules heures d' ouverture au public seront désormais les suivantes

Mardi après - midi 14 H - 18 H
Samedi matin 8 H - 12 H

Il est rappelé que le Vendredi après- midi n' est pas un jour de réception du public, dorénavant la mairie sera fermée .

□ ETAT CIVIL □

2ème semestre 2001

Naissances : Jean-Stéphane CAMPASTIE

Mariages : Marie-Pierre NAYRAC et Laurent PINSAC

Décès : Mr BORDEAU Nicolas

Félicitations aux heureux grands- parents :

Mme Louise Laville mamie de la petite Mathilde

Mr et Mme Campastié grands-parents de Eddy et Jean- Stéphane

Mr et Mme Vacher de Pomie grands- parents du petit Robin

oooooooooooooooooooooooooooo

D' autre part concernant le nettoyage du cimetière ; traditionnellement les tombes des défunts sont fleuries pour la Toussaint. Mais certaines familles étant éloignées , nous avons constaté que les pots défleuris restaient longtemps sur les tombes .Nous vous proposons donc de faire le nettoyage des caveaux dès le début Janvier .

BALADOU

Dimanche 18 novembre

En l'église

MESSE CHANTÉE à 11 h.

GRAND CONCERT à 16 h.

Avec la participation de
l'ensemble vocal « **A CROCHE CHŒUR** »
sous la Direction de Wilfried BUSAALL



ENTRÉE GRATUITE

❖ Manifestations à Baladou ❖

Le Dimanche 18 Novembre l' ensemble vocal "A Croche Coeur " de Pechbannieu - Montbéron fêtait la Ste Cécile, patronne des musiciens, en l' église de Baladou .Ce fut tout d' abord la messe chantée à 11 heures puis un grand concert à 16 heures.

Cet ensemble sous la direction de Wilfried Busaall accompagné au piano par Martine Mathieu nous interpréta pour notre plus grand plaisir la Cantate Domino, le Cantique de Jean Racine, des extraits de West Side Story, Toulouse , Fais comme l' oiseau et pour finir un hommage à Georges Brassens « Les sabots d' Hélène ».

Les mélomanes ont été enchanté dommage qu' ils aient été peu nombreux car ce n' est pas tous les jours que l' on accueille une chorale si talentueuse à Baladou .

Un grand merci aux choristes et peut-être un ' au revoir ' .

FL

Le vendredi 7 Décembre , les enfants de l' école de Cuzance ont participé au Téléthon en mettant en vente des boîtes de bonbons, des bougies , des pots de fleurs des marques- page, des presse- papiers, des porte- clefs, des coquetiers , des ronds de serviette ainsi que des crêpes et des gateaux . Bravo à cette jeune génération pour cet effort de solidarité envers les victimes des maladies génétiques

Le 14 Décembre 2001 repas de Noel du Club des Aînés 'Le Bouquet d'Argent'

Le jeudi 20 Décembre les enfants des deux écoles vont rencontrer le club des Aînés pour une discussion instructive sur l' Euro qui se conclura par un goûter .

Le 21 Décembre 2001 les enfants du Regroupement pédagogique de Baladou-Cuzance se retrouveront pour passer la journée ensemble , ils assisteront à un spectacle de marionnettes dans l' après midi et un goûter leur sera offert.

Le 31 Décembre 2001 repas de la Saint Sylvestre à la salle des fêtes de Baladou.

VOYAGES VOYAGES !!!!

Le club du Bouquet d'Argent avait choisi de faire son escapade annuelle en Bretagne. Le 3 Avril 2001 nous partions vers Pornic en autocar grand tourisme . Petit déjeuner à Limoges puis Confolens, Niort, Nantes et installation à l'hôtel face à l'océan , à la Pointe St Gildas . Un cocktail de bienvenue nous attendait au « bar piscine ».L'après- midi, découverte de Pornic en petit train, arrêt dans une faïencerie puis visite de champs de fraises et des ateliers de fabrication . Une première journée bien remplie , une bonne nuit fera du bien à tous .

Le 4 Avril nous embarquons pour une promenade en bateau sur l'estuaire de la Loire pour finir par Guérande , Le Croisic , La Baule .

Le 5, hélas sous la pluie , nous partons à la découverte du sentier des Daims et Nantes, capitale des Ducs de Bretagne, que l'on découvrira à pied.

Le vendredi 6 nous irons à St Père de Retz pour voir la maison du vieux lavoir et son musée des vieux métiers.

Ainsi s'achève notre séjour détente à Pornic en donnant rendez-vous pour le 26 juin pour un voyage d' une journée que l' on avait intitulé « La vie de château et les spécialités cantaliennes ».

A nouveau les aînés montaient dans le car qui allait les conduire à BORT- LES-ORGUES puis BEAULIEU où un café d' accueil nous attendait dans une ferme apicole, puis continuation vers RIOM ES MONTAGNE à l' espace AVEZE qui nous a retracé l' histoire de la gentiane , de la récolte à la fabrication de l' Avèze .

C' est à AUZERS que nous avons déjeuné dans une superbe salle voûtée du château. Le repas servi chatouilla agréablement les papilles des participants et même les fantômes du château vinrent nous saluer entre le plateau de fromages d' Auvergne et les Profiteroles au chocolat. Visite guidée du château puis continuation vers BORT- LES - ORGUES et le château de Val pour embarquer sur une vedette panoramique, où tout au long de ce magnifique parcours, il nous fut raconté l' histoire de la haute vallée de la Dordogne .

Ce fut une bien belle journée .

Si les voyages vous tentent venez nous rejoindre au club des Aînés, nous ne languissons pas ces jours là. A bientôt pour découvrir d' autres horizons . A l' étude pour 2002 »Escapade dans la Drome provençale ou séjour en Alsace) ? Si vous êtes intéressés contactez Françoise Laumaillet au 05-65-37-32-84

FL

BIENVENUE EN EUROLAND

Les premiers euros.

A partir du 14 Décembre , tous les français qui le souhaitent ont pu acheter des sachets de premiers euros, composés de 40 pièces de différentes valeurs. Plus de 50 millions de sachets, soit en moyenne deux par foyer, ont été mis à la disposition dans les agences bancaires , à la Poste et dans certains bureaux de tabac. Contre la somme de 100 francs, soit 15,24 euros, chaque citoyen peut prendre possession de ces 40 nouvelles pièces d' une valeur de 15,25 euros, afin de pouvoir payer en euros dès le 1er janvier 2002. 304 millions d' habitants sur les 12 pays de l' Union Européenne se sont embarqués dans cette grande aventure qu' est l' Euro , la Grande- Bretagne , le Danemark et la Suède ont refusé pour l' instant , mais il est probable qu' ils nous rejoindront d' ici quelques années.

Il y aura **8 pièces**, les 1,2 et 5 centimes sont en cuivre rouge ; les 10, 20 et 50 centimes sont en alliage jaune argenté; quant aux pièces de 1 et 2 euros , toutes deux bimétalliques, la première présente un coeur argenté entouré d' une couronne jaune (pièce de 10 f actuelle) et la seconde l' inverse. Les motifs gravés sont nombreux , côté pile une représentation de l' Europe avec, en fond, les douzes étoiles de l' Union, et côté face chaque pays choisit son thème . Ainsi, par exemple, l' Espagne a apposé, entre autres, l' effigie de son roi Juan Carlos, et la Finlande a notamment représenté un cygne , symbole du pays . La France , elle , a redessiné les images de Marianne et de la Semeuse que l' on connaît déjà, et a ajouté un arbre, symbole de la devise « liberté égalité, fraternité »

Il y aura 7 billets , ils sont tenus au secret jusqu' au 1er Janvier 2002 pour éviter de tenter d' éventuels faux-monnayeurs. Mais on sait déjà à peu près à quoi ils ressemblent: la taille de chaque coupure augmente avec sa valeur, et les motifs représentés sont d' un coté un pont - symbole du lien entre les peuples - et de l' autre une porte ou une fenêtre - symbole de l' ouverture au monde. Ces éléments d' architecture sont déclinés sur différents billets suivant sept styles différents de l' histoire européenne:

- style Antique sur les billets de 5 euros
- style Roman pour ceux de 10 euros
- style Gothique sur ceux de 20 euros
- style Renaissance pour ceux de 50 euros
- style Baroque sur ceux de 100 euros
- style « verre et acier » sur ceux de 200 euros
- style « XXème Siècle » pour ceux de 500 euros

A noter : le nom de la monnaie ne porte pas de 's' au pluriel parce qu' il fallait une convention commune aux différentes langues .

PA